
Discours de la députation de la section du Faubourg Saint-Antoine (Paris), qui témoigne sa satisfaction pour les mesures prises par la Convention pour déjouer les complots et l'invite à rester à son poste, et réponse du Président, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794)

Jean-Jacques de Bréard-Duplessys

Citer ce document / Cite this document :

Bréard-Duplessys Jean-Jacques de. Discours de la députation de la section du Faubourg Saint-Antoine (Paris), qui témoigne sa satisfaction pour les mesures prises par la Convention pour déjouer les complots et l'invite à rester à son poste, et réponse du Président, lors de la séance du 1er germinal an II (21 mars 1794). In: Tome LXXXVII - Du 1er au 12 germinal An II (21 mars au 1er avril 1794) p. 49;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1968_num_87_1_20198_t1_0049_0000_2

Fichier pdf généré le 23/01/2023

l'organisation des six commissions qui doivent séparer le coupable des criminels. Voici, Législateurs, un reçu de 1139 liv. de salpêtre que nous avons déposé à la Commission des Poudres ce n'est que l'échantillon de huit milliers environ que nous vous promettons, voici deux cavaliers armés et équipés et que nous vous offrons aussi. Puisse ce salpêtre nous servir bientôt à aller chez nos ennemis extraire celui de leurs caves, puissent nos deux cavaliers accomplir le serment qu'ils nous ont fait et nous apporter la tête du dernier des tyrans, et puisse enfin d'un bout de l'univers à l'autre entendre ce cri effrayant pour les traîtres. Vive la Liberté, l'Égalité. Vive la République (1).

[Extrait des reg. de l'administr. révol. des salpêtres de la sect^a; 29 vent. II] (2).

L'administration voulant consacrer le zèle que mettent les citoyens de Paris à la récolte des salpêtres arrête la mention à son registre des délibérations de l'activité que met la section de Bondy à recueillir du sol de la Liberté le foudre exterminateur qui anéantira les tyrans et leurs satellites.

Arrête en outre qu'il sera donné acte aux commissaires des salpêtres de la dite section de la livraison qu'elle fait aujourd'hui de la quantité de 1139 liv. et demie de salpêtre de première qualité.

Signé : MILLIER, CAILLOT, DAUBANCOURT et DES-CROIZILLES (administrateur), CORNIS (commissaire du C. de S. P.).

P.c.c. : HUBAUT (secrét.).

g

L'ORATEUR de la section du Faubourg Saint-Antoine.

Citoyens législateurs,

Les citoyens du faubourg St-Antoine viennent vous témoigner qu'ils sont satisfaits des mesures que vous avez prises pour déjouer les complots d'une nouvelle conjuration faite contre la République; vous savez que les hommes qui ont renversé la tyrannie, ne savent que se battre, et que la flagornerie a quelque chose de si odieux pour eux, qu'ils regarderont toujours comme leurs ennemis ceux qui s'en serviront. Ils viennent vous dire que de nouvelles protestations d'attachement à l'indivisibilité de la République deviennent inutiles et qu'ils sauront, dans les circonstances, faire voir qu'ils n'ont pas juré en vain.

Législateurs, vous avez fait votre devoir, continuez; nous sommes toujours avec un œil attaché à vos travaux, et l'autre, pour surveiller les ennemis qui voudroient attenter à la représentation nationale.

Continuez la tâche pénible mais glorieuse, qui vous est imposée; frappez tous les traîtres: que les amis de la monarchie disparaissent de dessus le globe, et vous trouverez toujours en nous un

(1) C 299, pl. 1045, p. 39. Signé : LETELLIER (présid.), Mention dans *Ann. patr.*, n° 445; *J. Sablier*, n° 1213; *Débats*, n° 548, p. 10.

(2) C 299, pl. 1045, p. 40.

rempart insurmontable, que nous placerons entre vous et les scélérats qui voudroient porter la moindre atteinte au gouvernement naissant qui doit faire le bonheur de tous les peuples de la terre.

Citoyens-législateurs, nous ne sommes pas venus les premiers dans le temple des lois, dire à nos représentants montagnards qu'ils ont bien mérité de la patrie, mais nous étions en sentinelle pour veiller au danger qui les menaçait.

Comptez que tant qu'il existera un sans-culotte dans le faubourg Antoine, vos personnes seront toujours en sûreté (1).

Le PRESIDENT.

C'est en vain que les traîtres, que les despotes, que les hypocrites conspirent contre nous; la République est impérissable, parce qu'elle est fondée sur les principes immuables de la justice et de la raison. Nos dangers personnels ne sont rien, ceux de la patrie sont tout: encore une fois les complots de nos ennemis sont déjoués. C'est à vous, hommes du 14 juillet, du 10 août et du 31 mai, que la liberté doit ses plus beaux triomphes; votre voix s'est souvent fait entendre dans cette enceinte, la vérité et la justice ont caractérisé toutes vos démarches. Continuez à suivre la même route et les représentants du peuple marcheront toujours de concert avec les braves sans-culottes du faubourg Antoine (2).

h

L'ORATEUR de la commune et des autorités constituées d'Auteuil.

Citoyens représentans,

Votre œil vigilant surveille tous les complots. Celui que vous venez de découvrir était d'autant plus affreux, que les traîtres se cachaient sous les couleurs du plus brûlant patriotisme. Nous venons féliciter et la patrie et vous, au nom du Conseil de la Commune, du Comité de surveillance, et de la Société populaire d'Auteuil.

Nous ne vous donnerons point de vaines louanges que vous dédaignez. La seule récompense digne de vos cœurs est la reconnaissance d'un grand peuple: tant de vastes et périlleux travaux vous l'assurent. Mais dans une importante occasion nous croyons devoir prononcer avec force nos sentimens et nos principes.

Invariablement attachés depuis le commencement de la Révolution, à la cause sacrée de la Liberté, nous voulons le triomphe de la République, parce qu'elle seule peut nous la donner digne des lumières du siècle, et ses drapeaux sont pour nous dans la représentation nationale.

Oui, c'est sur vous que repose tout notre espoir: c'est autour de vous que nous nous rallierons toujours avec les vrais républicains.

(1) C 299, pl. 1045, p. 41. Signé : LECLERC (présid.), BALLIN (secrét.), GILLES (v.-présid.), PISSIS (secrét. de la sect^a de Montreuil), SUCHET, BASSOU (v.-présid.), LE COURTY (de la sect^a de Popincourt), SOREL (de Popincourt). Mention dans *Bⁱⁿ*, 1^{er} germ. (suppl^t); *M.U.*, XXXVIII, 60; *Débats*, n° 552, p. 80; *J. Perlet*, n° 546; *J. Sablier*, n° 1213; *J. Mont.*, n° 129; *Débats*, n° 548, p. 10.

(2) *Bⁱⁿ*, 1^{er} germ. (suppl^t); *M.U.*, XXXVIII, 61; *Débats*, n° 552, p. 80.